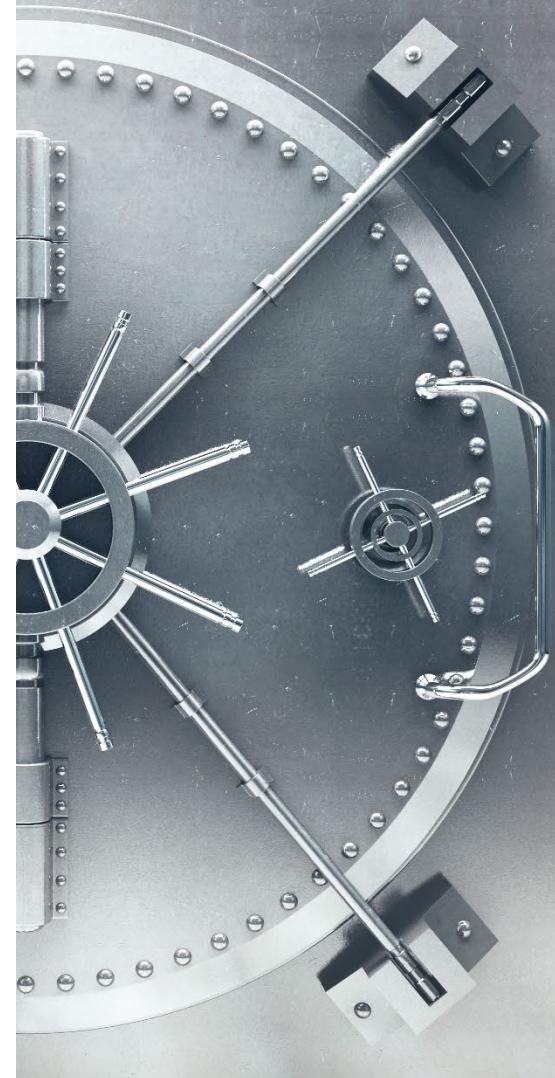


Services financiers en appui aux ventes d'unités d'émission

Demande d'expression d'intérêt n° 2025-01

**PUBLIÉ LE
12 DÉCEMBRE 2025**

Il est recommandé aux parties intéressées de consulter [notre site Web](#) pour connaître nos services et s'inscrire à notre liste de diffusion électronique.



Calendrier de sollicitation

Étapes	Date	Heure (HNE)
Publication de la demande d'expression d'intérêt	12 décembre 2025	S. O.
Date limite pour la soumission des questions par écrit	21 janvier 2026	20 h
Réponses de WCI, inc. aux questions	6 février 2026	S. O.
Date limite pour la soumission des expressions d'intérêt	20 février 2026	20 h
Conférences techniques des soumissionnaires	2 au 20 mars 2026	S. O.
Période d'évaluation des expressions d'intérêt	Mars-avril 2026	S. O.
Publication de l'appel d'offres	Printemps 2026	S. O.
Négociations et attribution du contrat	Automne 2026	S. O.
Date prévue de début du contrat	Hiver 2027	S. O.

WCI, inc. se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier ou d'annuler totalement ou partiellement la présente démarche de demande d'expression d'intérêt ou d'en modifier le calendrier. Toute clarification ou modification sera apportée avant la date limite et, le cas échéant, un avis sera publié sur le site Web de WCI, inc.

Table des matières

1.	À propos de Western Climate Initiative, Inc.....	4
2.	Objectif de la présente demande d'expression d'intérêt	5
3.	Services à fournir.....	6
4.	Qualification minimale	8
5.	Exigences relatives à la soumission des expressions d'intérêt.....	8
5.1	Soumissions des expressions d'intérêt	8
5.2	Exigences générales pour l'expression d'intérêt.....	8
5.3	Proposition technique (Sept [7] pages au maximum)	10
5.4	Proposition de coûts.....	12
6.	Renseignements généraux sur la demande d'expression d'intérêt	14
6.1	Réponses aux questions des soumissionnaires.....	14
6.2	Droit de rejet des expressions d'intérêt	14
6.3	Modification ou retrait d'une réponse.....	14
6.4	Absence de droit de contestation et dégagement de responsabilité	14
6.5	Responsabilité du soumissionnaire.....	15
6.6	Signature.....	15
6.7	Utilisation des réponses.....	15
7.	Annexes.....	15
	Annexe A Énoncé des travaux	16
	Tâche 1 : Établissement d'un échéancier et d'un plan de travail finaux.....	17
	Tâche 2 : Élaboration de processus et procédures pour les services financiers	17
	Tâche 3 : Services financiers pour les ventes d'unités d'émission	28
	Tâche 4 : Adhésion de nouveaux gouvernements	35
	Tâche 5 : Configuration et paiements des entités qui consignent des unités	36
	Tâche 6 : Autres activités selon les indications.....	37
	Tâche 7 : Transition de fin de contrat.....	37
	Annexe B Entente type de WCI, inc.	39

1. À propos de Western Climate Initiative, Inc.

Western Climate Initiative, inc. (WCI, inc.) est un organisme sans but lucratif, constitué en 2011, afin de fournir des services administratifs et techniques en appui à la mise en œuvre des systèmes d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) des gouvernements qui utilisent ses services.

Visant à lutter efficacement contre les changements climatiques, les gouvernements participants de WCI, inc. ont créé le plus important marché du carbone en Amérique. Aujourd'hui, ils continuent de développer et de mettre en œuvre leurs systèmes respectifs d'échange de droits d'émission multisectoriel. Ensemble, leurs marchés en vigueur couvrent une population de plus de 57 millions d'habitants, représentant un produit intérieur brut (PIB) combiné d'environ 5 100 G\$ CA (ou 7 000 G\$ US) et un plafond d'émissions de 372 Mt éq CO₂ en 2025.

WCI, inc. est entièrement financée et dirigée par les gouvernements qui utilisent ses services. Son conseil d'administration se compose de représentants de la province du Québec, au Canada, ainsi que des États de Californie et de Washington (ci-après, individuellement, un « gouvernement participant » et collectivement les « gouvernements participants »). En outre, depuis l'automne 2024, WCI, inc. travaille avec l'État de New York pour préparer les services qui pourront appuyer la mise en place d'un futur programme de plafonnement et d'investissements.

À ce jour, les services de WCI, inc. ont appuyé la réalisation de 85 ventes aux enchères, qui ont généré environ 72,1 G\$ US (94,6 G\$ CA) de revenus versés aux gouvernements participants et à leurs consignataires. En outre, au 30 septembre 2025, plus de 1 175 entités étaient inscrites au registre de marché unique de WCI, inc.

WCI, inc. vise à être reconnue comme **le premier fournisseur de systèmes d'échange de droits d'émission en Amérique**, en facilitant la collaboration entre les gouvernements afin de favoriser de plus grandes réductions des émissions de gaz à effet de serre. Étant donné que chaque gouvernement participant fixe ses exigences réglementaires et administratives, les services sécuritaires, fiables et robustes fournis par WCI, inc. doivent être souples et extensibles pour répondre à leurs besoins en constante évolution. Les services fournis par WCI, inc. doivent également pouvoir s'élargir afin d'appuyer les autres gouvernements qui souhaiteront y adhérer ultérieurement.

WCI, inc. administre les services suivants liés aux systèmes d'échange de droits d'émission :

1. le registre de marché unique pour tous les gouvernements participants;
2. les ventes d'unités d'émission organisées par chaque gouvernement participant conformément à leur réglementation respective;
3. les services financiers, au cœur de la présente demande d'expression d'intérêt, qui comprennent l'enregistrement des garanties financières et la réconciliation complète des comptes (soit le transfert des paiements des comptes des acheteurs d'unités vers celui des vendeurs) pour les ventes d'unités d'émission;
4. la surveillance du marché, qui comprend des analyses effectuées par un organisme de surveillance indépendant, en appui à la supervision du marché réalisée par chaque gouvernement participant.

Pour de plus amples renseignements sur les activités récentes de WCI, inc., consultez le [Rapport annuel 2024 de WCI, inc.](#) L'information détaillée sur les ventes d'unités d'émission est disponible sur les sites Web de chaque gouvernement participant : [Québec](#), [Californie](#) et l'État de [Washington](#).

2. Objectif de la présente demande d'expression d'intérêt

WCI, inc. est à la recherche d'un prestataire expérimenté et qualifié pour la mise sur pied et la prestation de services financiers (les « **services financiers** »), comprenant l'ensemble des tâches décrites dans l'**Annexe A : Énoncé des travaux** requises pour mener les activités financières liées aux ventes d'unités d'émission des gouvernements participants de WCI, inc. (collectivement, les « **ventes** »), incluant la tenue :

- **des ventes aux enchères conjointes** (les « **ventes aux enchères conjointes** »), comme les enchères conjointes Californie-Québec qui se tiennent actuellement à chaque trimestre;
- **des ventes aux enchères individuelles** (les « **ventes aux enchères individuelles** »), comme les ventes aux enchères individuelles de l'État de Washington, qui se tiennent actuellement à chaque trimestre;
- **des ventes de gré à gré individuelles**, qui sont tenues si nécessaire (p. ex. les ventes de réserve de la Californie, les ventes de gré à gré du ministre au Québec ainsi que les ventes d'unités au prix de réserve de l'État de Washington).

La conception des services financiers doit permettre d'élargir efficacement les services offerts pour appuyer les ventes d'unités d'émission d'autres gouvernements, susceptibles de s'ajouter, ou des ventes aux enchères conjointes réunissant davantage de gouvernements participants à l'avenir, et ce, à faible coût, sans réorganisation ni modification majeure des services existants.

L'objectif de la présente demande d'expression d'intérêt est d'établir une liste de fournisseurs qualifiés capables de fournir les services financiers requis. La demande d'expression d'intérêt en cours devrait permettre à WCI, inc. d'évaluer et d'examiner les solutions techniques présentées par chaque soumissionnaire, y compris les adaptations nécessaires à leurs services traditionnels pour répondre aux exigences techniques et administratives spécifiques des services financiers requis. Les soumissionnaires sont invités à manifester leur intérêt à fournir les services financiers requis en soumettant une expression d'intérêt en réponse à la présente demande.

Les soumissionnaires ont trois (3) options pour répondre à la présente demande d'expression d'intérêt :

1. Déposer une expression d'intérêt pour assurer l'ensemble des services financiers requis aux États-Unis et au Canada (pour un ou l'ensemble des gouvernements participants);
2. S'associer à une autre entité afin qu'une entité fournisse des services financiers aux États-Unis et que l'autre entité fournisse des services financiers au Canada (pour un ou l'ensemble des gouvernements participants).
3. Déposer une expression d'intérêt visant à fournir des services financiers uniquement aux États-Unis ou uniquement au Canada (pour un ou l'ensemble des gouvernements participants). Toutefois, si cela se produit et que le soumissionnaire obtient le contrat en vertu de l'appel d'offres prévu à une étape ultérieure de cette sollicitation pour les services financiers aux États-Unis ou au Canada, le prestataire doit être en mesure de coordonner les services et de coopérer avec le(s) prestataire(s) ayant obtenu un contrat pour les services financiers dans l'autre pays ou pour d'autres gouvernements participants.

Les services financiers nécessitent notamment d'enregistrer les garanties financières pour le compte de chaque participant à une vente d'unités d'émission (le « **participant** »), d'effectuer les transactions financières relatives aux unités d'émission achetées lors de chaque événement, d'assurer la conversion de devises et de distribuer les recettes auprès de chaque gouvernement participant et

consignataire. À cet égard, le prestataire doit fournir des services financiers de manière à exposer les participants, les gouvernements et les consignataires au moindre risque possible.

Si votre organisation est intéressée à fournir de tels services financiers et a la capacité de le faire, WCI, inc. vous invite à soumettre une expression d'intérêt. Après un examen sommaire des expressions d'intérêt reçues, WCI, inc. invitera certains soumissionnaires à faire une présentation technique et à s'entretenir avec WCI, inc. afin d'évaluer leurs expériences et les approches proposées pour offrir les services financiers requis.

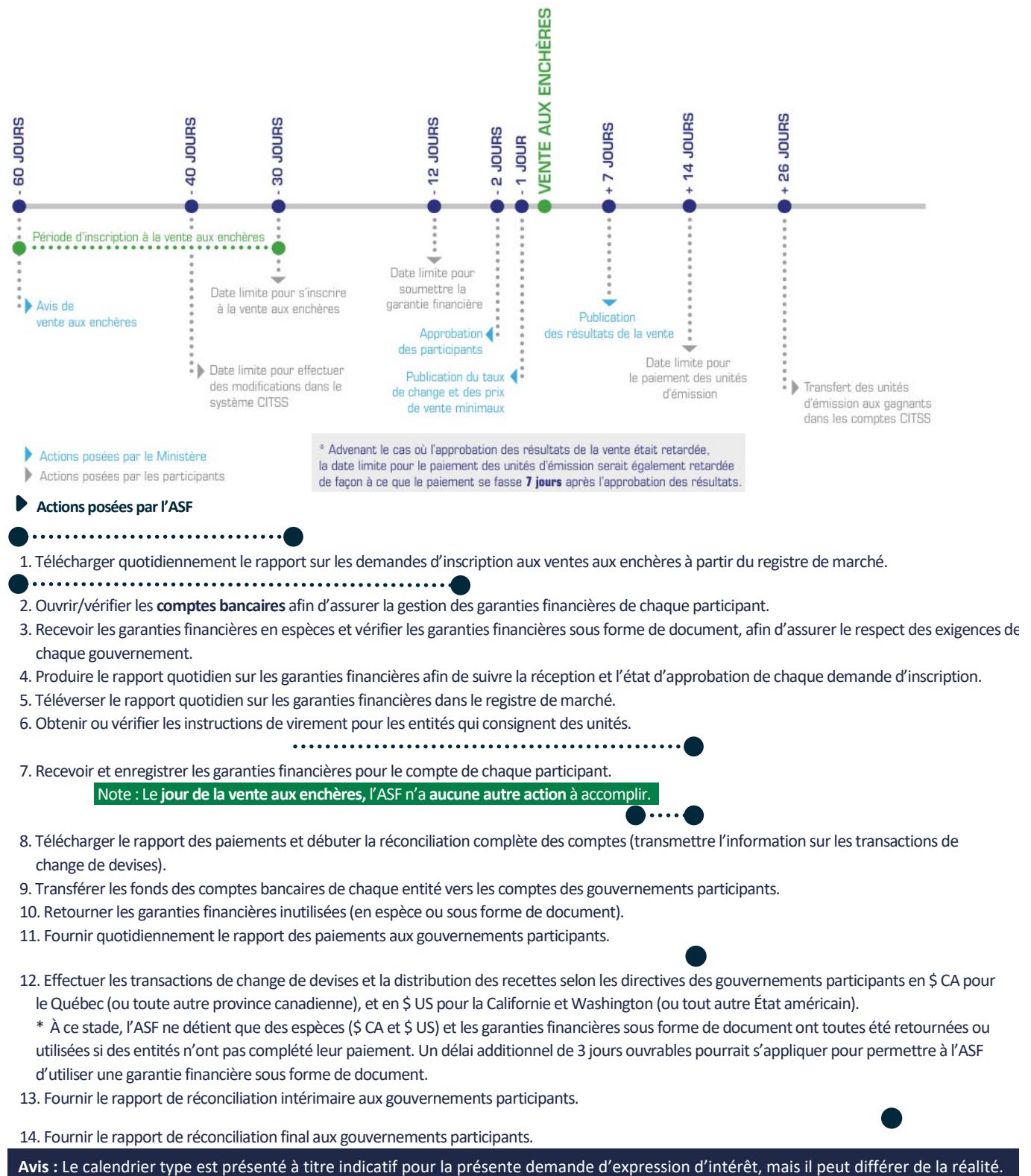
Après un examen plus approfondi des expressions d'intérêt et des informations recueillies lors des présentations techniques, WCI, inc. prévoit de publier les détails relatifs au calendrier et au processus d'évaluation de l'appel d'offres, qui doit débuter au printemps 2026. WCI, inc. souhaite évaluer les réponses finales à son appel d'offres et conclure les négociations contractuelles avec le(s) prestataire(s) de services retenu(s) d'ici l'automne 2026.

Le contrat associé à la présente sollicitation devrait prendre effet au début de 2027.

3. Services à fournir

WCI, Inc. s'attend à ce que le prestataire fournit des services financiers séparés en « tâches » détaillées à l'**Annexe A : Énoncé des travaux**, afin d'exécuter toutes les « actions » illustrées à la **figure 1**. S'il y a lieu, le soumissionnaire doit préciser s'il se chargera d'une tâche ou d'une action donnée ou s'il la confiera à une entité affiliée ou à un sous-traitant. De plus, au cours du contrat, WCI, inc. peut demander au prestataire de fournir des services supplémentaires directement liés aux services financiers. Le prestataire n'entreprendra d'autres activités que lorsqu'il en aura reçu l'instruction écrite de WCI, inc. et que les deux parties se seront entendues par écrit pour une telle expansion de services. Dès réception de toute directive technique supplémentaire de WCI, inc., le prestataire détaillera par écrit son approche pour les travaux demandés et l'accompagnera d'une estimation du niveau d'effort et du budget dont il aura besoin pour fournir les services demandés.

Figure 1. Calendrier type d'une vente aux enchères et actions complétées par l'administrateur des services financiers (ASF)



4. Qualification minimale

Pour être admissible à répondre à la présente demande d'expression d'intérêt, le soumissionnaire doit respecter les conditions suivantes :

- offrir officiellement des services financiers (c'est-à-dire exploiter des établissements de documents) dans les pays où ils offriront les services financiers requis par la présente demande d'expression d'intérêt (c'est-à-dire aux États-Unis, au Canada ou dans les deux pays);
- être en mesure de fournir tous les services financiers requis conformément aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ou d'État et aux règlements de WCI, inc. et des gouvernements participants;
- pour les services offerts aux États-Unis, être une banque à charte fédérale réglementée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC);
- pour les services offerts au Canada, être une institution financière supervisée par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») ou par l'Autorité des marchés financiers (AMF);
- pour les services offerts au Québec, être en mesure de fournir tous les services financiers requis en français et en anglais. Le soumissionnaire peut répondre aux exigences linguistiques en engageant un sous-traitant, mais cela doit être divulgué dans la proposition produite pour la présente demande d'expression d'intérêt.

5. Exigences relatives à la soumission des expressions d'intérêt

5.1 Soumissions des expressions d'intérêt

Pour la présente demande d'expression d'intérêt, le soumissionnaire déposera une expression d'intérêt comprenant tous les éléments requis décrits ci-dessous. Après examen sommaire des expressions d'intérêt, WCI, inc. invitera les soumissionnaires sélectionnés à faire une présentation technique et à s'entretenir avec ses représentants pour mieux décrire leur expérience en matière de prestation de services financiers et leur approche. Les soumissionnaires retenus pour cette étape auront l'occasion de réviser leur proposition avant de soumettre une proposition officielle dans le cadre de l'appel d'offres, qui doit débuter au printemps 2026, afin d'attribuer le(s) contrat(s) de services financiers au début de 2027.

5.2 Exigences générales pour l'expression d'intérêt

L'expression d'intérêt devra contenir les renseignements indiqués ci-dessous et être rédigée de manière claire et organisée afin d'en faciliter l'évaluation. Il appartient au soumissionnaire de lire attentivement et de respecter à la lettre toutes les exigences relatives aux expressions d'intérêt figurant dans la présente demande d'expression d'intérêt. Seules les expressions d'intérêt conformes aux instructions de la présente demande d'expression d'intérêt seront admissibles. En cas de manquement auxdites instructions, les expressions d'intérêt pourront être jugées non conformes et irrecevables, ce qui entraînera leur rejet.

Pour obtenir des précisions ou la version à jour de la présente demande d'expression d'intérêt, les parties intéressées sont invitées à consulter le site Web de WCI, inc. et à s'inscrire à la liste d'envoi électronique.

1. La proposition doit être rédigée en anglais.

2. Elle doit être transmise par voie électronique au format PDF à WCI, inc. par courriel à : rfp@wci-inc.org au plus tard à la date limite indiquée dans l'échéancier de la demande d'expression d'intérêt. Le document PDF doit être interrogable par mots-clés et ne peut être ni un simple document numérisé ni un document composé uniquement d'images. Les expressions d'intérêt reçues après la date limite pourront être rejetées, à la discréTION de WCI, inc.
3. La réponse doit être rédigée dans un document au format lettre, avec des marges d'au moins 2,5 cm (1 po) et la police Arial (ou une police semblable) de 10 points, à interligne simple.
4. Le soumissionnaire doit exposer clairement son intérêt, ses capacités et son engagement à l'égard de la prestation de services financiers décrite dans la présente demande d'expression d'intérêt. Sa réponse doit être exhaustive et exacte. Toute omission, inexactitude ou déclaration erronée ou tout défaut de satisfaire aux exigences de la présente demande d'expression d'intérêt sera un motif suffisant de rejet.

La réponse contiendra les éléments, les renseignements et les documents suivants :

Exigences relatives à la réponse
1. Page couverture
2. Lettre d'accompagnement
3. Proposition technique
A. Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires
B. Exigences générales du projet
C. Déclaration de conflits d'intérêts potentiels
4. Proposition de coûts pour les services requis

1. Page couverture

La page de couverture comprendra les renseignements suivants :

DEI n° 2025-01 Services financiers en appui aux ventes d'unités d'émission

[Date de la réponse]

[Nom de l'entreprise du soumissionnaire]

2. Lettre d'accompagnement (deux [2] pages au maximum)

La lettre d'accompagnement comprendra le paragraphe suivant ainsi que la signature du représentant autorisé à soumettre l'expression d'intérêt au nom de son organisation :

La présente réponse est soumise en réponse à la demande d'expression d'intérêt n° 2025-01, y compris tout addendum qui s'y rapporte. Par la soumission de la présente expression d'intérêt, nous acceptons toutes les conditions de la demande d'expression d'intérêt et reconnaissons que toute disposition incohérente contenue dans notre réponse peut en diminuer la valeur, voire la rendre inadmissible. Nous avons lu et examiné avec attention la demande d'expression d'intérêt et mené d'autres recherches jugées prudentes et

raisonnables dans le cadre de la préparation de la présente expression d'intérêt. Nous acceptons d'être liés par les déclarations et assertions de notre expression d'intérêt.

Le soumissionnaire devra également inclure la déclaration suivante, adaptée à son organisation, à sa lettre d'accompagnement :

Je certifie que [Organisation]:

- (1) possède un établissement (de document) et offre officiellement des services au [identifier le(s) pays où ils offriront les services, c'est-à-dire aux États-Unis, au Canada ou dans les deux pays];
- (2) est en mesure de fournir tous les services financiers requis conformément aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ou d'État et aux règlements de WCI, inc. et des gouvernements participants;
- (3a) pour les services offerts aux États-Unis, est une banque à charte fédérale réglementée par l'*Office of the Comptroller of the Currency (OCC)*;
- (3b) pour les services offerts au Canada, est une institution financière supervisée par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») ou par l'Autorité des marchés financiers (AMF);
- (3c) pour les services offerts au Québec, est en mesure de fournir tous les services financiers requis en français et en anglais.

Imprimée sur du papier à en-tête de l'entreprise, la lettre d'accompagnement comprendra les renseignements suivants :

1. Le nom et l'adresse du soumissionnaire (une case postale peut être utilisée, mais il importe de fournir l'adresse municipale exacte de l'organisation).
2. Seule une personne autorisée à engager contractuellement le soumissionnaire peut signer la lettre d'accompagnement requise pour l'expression d'intérêt. Le nom, le titre ou le poste, ainsi que la signature originale d'un représentant autorisé du soumissionnaire, sont obligatoires. En l'absence de signature, la proposition peut être rejetée.
3. La lettre d'accompagnement doit préciser que l'expression d'intérêt constitue une offre du soumissionnaire qui sera irrévocable pendant cent quatre-vingts (180) jours après sa soumission.

5.3 Proposition technique (Sept [7] pages au maximum)

A. Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires

Le soumissionnaire doit décrire son expérience dans le cadre de projets récents, au cours des cinq (5) dernières années, qui témoignent de sa capacité à fournir des services similaires à ceux de la présente demande d'expression d'intérêt. Chacune des descriptions doit décrire brièvement la portée réelle des services fournis par le soumissionnaire (et par toute entité affiliée ou tout sous-traitant inclus dans la proposition), ainsi que leur pertinence ou leur similarité par rapport aux services financiers visés par la présente demande d'expression d'intérêt. Le soumissionnaire doit également préciser les bureaux où les tâches ont été effectuées, l'échéancier ou la durée du contrat, ainsi que l'ampleur ou le coût de chaque projet.

B. Approche du projet

Le soumissionnaire doit décrire sommairement sa capacité de fournir les services financiers, notamment présenter:

- ses processus administratifs et opérationnels, ses systèmes et ses contrôles actuels qui serviront à répondre aux objectifs des services financiers (et de toutes les tâches) requis, y compris l'exécution rigoureuse et en temps opportun de chaque tâche;
- les problèmes réels ou potentiels qui pourraient l'empêcher de fournir les services financiers requis (ou d'exécuter une tâche) et des solutions de rechange pour garantir le bon déroulement du projet;
- un échéancier de mise en œuvre de l'ensemble des services financiers à fournir à WCI, inc. Le soumissionnaire assumera tout risque de retard, notamment s'il faut créer ou personnaliser des services afin de répondre aux objectifs des services financiers. L'échéancier doit indiquer la date de la première vente d'unités d'émission à laquelle le soumissionnaire sera prêt à assurer les services;
- les établissements où les tâches seront effectuées et toute coordination requise dans le cas où il y aurait plusieurs bureaux (de même que des entités affiliées ou des sous-traitants);
- un plan de gestion ou une structure organisationnelle qui décrit la structure de gestion et l'organisation de projet (y compris les rôles, les responsabilités et les processus) utilisées pour assurer une communication et une coordination efficaces avec WCI, inc., les gouvernements participants et les autres fournisseurs de services de WCI, inc., durant la mise en œuvre et la prestation des services financiers.

C. Déclaration de conflits d'intérêts potentiels

Le prestataire retenu et ses mandataires, représentants et sous-traitants devront prendre les mesures qui s'imposent en cas de conflits d'intérêts entre les services financiers visés par l'entente et ceux qu'il fournit à d'autres clients ou dans le cadre de ses autres activités commerciales.

Le soumissionnaire doit décrire tout conflit d'intérêt potentiel, perçu ou réel (p. ex. entre le soumissionnaire et l'une de ses sociétés affiliées si celle-ci est un émetteur ou un participant volontaire au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, ou si le soumissionnaire offre ses services à un tel émetteur ou participant) et expliquer comment de tels conflits seront résolus. Le soumissionnaire décrira également ses politiques et procédures officielles visant à déceler et à atténuer les conflits d'intérêts futurs, et il veillera à ce que son organisation, ses dirigeants et ses employés évitent toute activité et tout intérêt financier susceptibles de créer des conflits d'intérêts, réels ou apparents.

Le soumissionnaire invité à faire une présentation doit être prêt à décrire ses politiques et procédures permettant d'identifier les conflits d'intérêts et d'y remédier, ainsi que les mesures que son organisation, ses dirigeants et ses employés entendent prendre pour les identifier et y remédier.

5.4 Proposition de coûts

Le soumissionnaire doit présenter la meilleure estimation des coûts globaux en dollars américains, y compris la structure de coûts et le coût estimé de chaque tâche décrite à l'**Annexe A** de la présente demande d'expression d'intérêt. Les coûts que le soumissionnaire soumet dans son expression d'intérêt et lors de sa présentation ne l'engageront pas à moins qu'elle n'informe ultérieurement WCI, inc. que la proposition de coûts soumise précédemment fait partie de sa proposition définitive à l'appel d'offres.

À l'heure actuelle, WCI, inc. soutient annuellement quatre (4) ventes aux enchères conjointes Californie-Québec. Jusqu'à quatre (4) ventes de gré à gré individuelles peuvent être tenues au Québec, en Californie (ventes de réserve) et dans l'État de Washington (ventes d'unités au prix de réserve) si certaines conditions sont remplies. À ce jour, seulement quatre (4) ventes de gré à gré ont eu lieu dans l'État de Washington. Aucune vente de gré à gré n'a eu lieu au Québec ni en Californie, où les conditions préalables requises par la réglementation de chaque gouvernement n'ont jamais été remplies.

Durant la période d'exécution du contrat, il se pourrait que d'autres ventes d'unités d'émission soient tenues ou que celles-ci réunissent davantage de gouvernements participants, en cas d'adhésion de nouveaux gouvernements. La fréquence et les exigences détaillées pour tout événement mentionné dans le paragraphe précédent sont également susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation de chaque gouvernement participant.

La proposition de coûts doit être établie en fonction du nombre de gouvernements participants actuels et de tout ajout de gouvernements participants, et elle doit indiquer clairement dans quelle mesure les coûts varient en fonction du nombre de participants aux différentes ventes d'unités d'émission. Aux fins de la planification des coûts globaux des services requis pour chaque événement, WCI, inc. estime qu'environ 150 demandes d'inscription sont à prévoir pour chaque vente aux enchères conjointe Californie-Québec (120 en Californie et 30 au Québec), alors qu'environ 55 demandes d'inscription sont prévues pour chaque vente aux enchères individuelle de l'État de Washington. Pour les ventes de gré à gré de chaque gouvernement, il est suggéré d'appliquer un ratio de 60 % à chacune des valeurs précédentes.

La structure de coûts ci-dessous illustre une méthode possible de présentation des coûts estimés. Le soumissionnaire est toutefois libre de choisir un autre type de présentation. En fonction de la structure de coûts proposée, il peut inclure des tableaux additionnels, par exemple pour ventiler le coût des ventes de gré à gré par gouvernement participant.

La présentation de la proposition de coûts dépend de la structure de coûts retenue. Par exemple, la structure de coûts d'une vente aux enchères conjointe peut différer de celle d'une vente aux enchères individuelle. Elle peut aussi dépendre du nombre de participants ou d'enchérisseurs qualifiés. Le nombre d'enchérisseurs qualifiés correspond au nombre d'entités autorisées à participer à une vente d'unités d'émission. Le nombre d'entités qui demandent à participer peut être supérieur au nombre de celles autorisées à participer. Chaque entité est représentée par au moins deux (2) et au maximum cinq (5) représentants de compte, qui peuvent soumettre des offres lors d'une vente en son nom.

Tableau A – Coûts des services pour la planification et les tâches qui ne dépendent pas du nombre de participants aux ventes d'unités d'émission.

	Coût (\$)
Tâche 1. Établissement d'un échéancier et d'un plan de travail définitifs	\$
Tâche 2. Élaboration de processus et procédures pour les services financiers	\$
Tâche 4. Adhésion de nouveaux gouvernements	\$
Tâche 5. Configuration et paiements des entités qui consignent des unités	\$
Tâche 7. Autres activités selon les indications (taux horaire)	\$
Tâche 8. Transition de fin de contrat	\$
Coût total (planification)	\$

Tableau B - Coût des services en appui aux ventes d'unités d'émission qui dépendent du nombre de participants

	Services avant la vente aux enchères	Services après la vente aux enchères	Services avant la vente de gré à gré	Services après la vente de gré à gré	[Ajouter d'autres colonnes au besoin pour ventiler les services]
	Coût (\$)				
Tâche 3. Services financiers en appui aux ventes d'unités d'émission					
[Coûts selon le nombre de participants par tranche (p. ex. coûts pour 0 à 20 participants, 21 à 50, etc.)]					
[Ajouter des lignes au besoin]					

6. Renseignements généraux sur la demande d'expression d'intérêt

6.1 Réponses aux questions des soumissionnaires

Toutes les questions relatives à la présente demande d'expression d'intérêt doivent être communiquées par courriel à rfp@wci-inc.org au plus tard à la date limite. WCI, inc. transmettra ses réponses officielles à toutes les questions pertinentes à tous les soumissionnaires et celles-ci seront publiées sur son site Web au plus tard à la date limite indiquée dans le calendrier de la sollicitation. À la demande d'un soumissionnaire potentiel, des séances informatives particulières pourraient être organisées avec le personnel de WCI, inc., en fonction de sa disponibilité, pour répondre à certaines questions relatives à la présente demande d'expression d'intérêt. Tout enjeu de nature générale discuté lors d'une séance à huis clos sera publié sur le site Web de WCI, inc. Seule l'information fournie par écrit sous forme d'avis officiel de WCI, inc., devra être considérée comme fiable. Par ailleurs, en cas d'ambiguïté ou de divergence entre les versions anglaise et française de la présente demande d'expression d'intérêt, la version anglaise prévaut.

6.2 Droit de rejet des expressions d'intérêt

Une expression d'intérêt peut être rejetée si elle est incomplète ou conditionnelle, ou si elle comporte des modifications de forme ou d'autres irrégularités. WCI, inc. peut rejeter une partie ou la totalité d'une expression d'intérêt et peut aussi passer outre à tout écart négligeable dans une expression d'intérêt. L'acceptation d'écart mineurs ne modifie en aucun cas le document de la demande d'expression d'intérêt ni ne dispense le soumissionnaire d'une totale conformité à toutes les exigences s'il obtient le contrat.

Si une personne, une firme, une société de personnes, une personne morale ou une association soumet plusieurs expressions d'intérêt portant le même nom ou un nom différent, elles ne seront pas examinées. Si WCI, inc. a des motifs raisonnables de penser qu'un soumissionnaire a déposé plus d'une proposition pour le travail décrit dans la présente, il peut rejeter toutes les expressions d'intérêt de cette dernière. En cas de soupçons de collusion entre certains soumissionnaires, aucune de leurs propositions ne sera examinée dans le cadre de la demande d'expression d'intérêt.

6.3 Modification ou retrait d'une réponse

Un soumissionnaire peut modifier sa réponse une fois présentée en la retirant et en déposant une version modifiée, au plus tard à la date limite de soumission des expressions d'intérêt. Toute modification, orale ou écrite, effectuée autrement ne sera pas prise en considération.

Un soumissionnaire peut retirer sa réponse en présentant à WCI, inc. une demande de retrait écrite signée par son représentant ou par un mandataire autorisé, conformément aux exigences relatives à la signature décrites ci-dessous. Les réponses ne peuvent être retirées sans motif au-delà de la date limite de soumission.

6.4 Absence de droit de contestation et dégagement de responsabilité

Le soumissionnaire comprend que la présente demande d'expression d'intérêt est émise par WCI, inc. et que le contrat attribué sera conclu avec celle-ci. Il comprend qu'il n'a pas le droit de contester une évaluation ou un contrat attribué dans le cadre d'un appel d'offres lié à la présente demande d'expression d'intérêt. Le soumissionnaire comprend également et accepte que WCI, inc., les gouvernements participants et leurs sources de financement respectives n'ont aucune obligation à son égard pour tout dommage, y compris les dommages indirects, consécutifs ou particuliers, ni pour les pertes de profits découlant de leur participation à la

présente demande d'expression d'intérêt, s'y rapportant ou y étant liés d'une quelconque manière, y compris le processus concurrentiel, l'évaluation des propositions, la sélection du soumissionnaire retenu et la non-conclusion d'une entente avec un soumissionnaire.

6.5 Responsabilité du soumissionnaire

En plus d'examiner attentivement l'ensemble de la demande d'expression d'intérêt et de prêter une attention particulière à la réalisation de l'ensemble des tâches décrites à l'**Annexe A : Énoncé des travaux** ainsi qu'aux exigences relatives à l'expression d'intérêt (décrites précédemment), le soumissionnaire déterminera les entraves possibles lors de la planification et de la réalisation des services requis. Aucune augmentation de la valeur du contrat ni aucun frais supplémentaire découlant d'un examen négligeant des exigences ne seront autorisés.

Avant de répondre à la présente demande d'expression d'intérêt, le soumissionnaire est invité à relire sa réponse, à corriger toutes les erreurs et à s'assurer du respect de l'ensemble des exigences de la demande d'expression d'intérêt.

Les coûts et les dépenses engagés lors de l'élaboration des expressions d'intérêt, par anticipation de l'obtention du contrat, ainsi que lors des négociations avant ou après la réalisation, sont sous l'entièvre responsabilité du soumissionnaire et ne peuvent être imputés à WCI, inc.

Il appartient au soumissionnaire d'aviser immédiatement WCI, inc. par courriel de toute erreur, anomalie, restriction jugée injuste ou toute autre source de confusion dans la demande d'expression d'intérêt. Il doit en avertir WCI, inc. à la réception de la demande d'expression d'intérêt afin de lui permettre d'étudier la question et de mettre en place les mesures appropriées.

S'il obtient le contrat ultérieur lié à cette sollicitation, le soumissionnaire doit être en règle et qualifié pour faire des affaires sur tout territoire, dans tout État ou toute province où les services seront fournis, de la signature du contrat jusqu'à son échéance.

6.6 Signature

Tous les documents à signer figurant dans l'envoi de l'expression d'intérêt doivent être signés par le personnel autorisé du soumissionnaire.

6.7 Utilisation des réponses

À l'ouverture des expressions d'intérêt, l'ensemble du contenu soumis en réponse à la présente demande d'expression d'intérêt deviendra la propriété de WCI, inc. et ne sera pas retourné. Le soumissionnaire n'est pas autorisé à examiner les réponses des autres soumissionnaires ni à en demander une copie. Tous les documents seront gardés en toute confidentialité, sous réserve des lois applicables. La totalité de la proposition du soumissionnaire qui obtiendra le contrat lié à l'appel d'offres ultérieur prévu par cette sollicitation, à l'exception des renseignements commerciaux confidentiels (à déterminer d'un commun accord entre WCI, inc. et le prestataire), sera rendue publique à la signature d'un contrat avec WCI, inc.

7. Annexes

Annexe A : Énoncé des travaux

Annexe B : Entente type de WCI, inc.

Annexe A

Énoncé des travaux

Le présent énoncé des travaux décrit en détail les services que Western Climate Initiative, inc. (« WCI, inc. ») souhaite obtenir d'un prestataire qualifié et expérimenté (le « prestataire ») pour la mise sur pied et la prestation de services financiers (**les « services financiers »**) en appui aux ventes d'unités d'émission de GES des gouvernements participants de WCI, inc. (collectivement, les « ventes »), incluant des :

- **ventes aux enchères conjointes** (les « ventes aux enchères conjointes »), comme les enchères conjointes Californie-Québec qui se tiennent actuellement à chaque trimestre;
- **ventes aux enchères individuelles** (les « ventes aux enchères individuelles »), comme celles de l'État de Washington, qui se tiennent actuellement à chaque trimestre;
- **ventes de gré à gré individuelles**, qui sont tenues si nécessaire (p. ex. les ventes de réserve de la Californie, les ventes de gré à gré du ministre au Québec ainsi que les ventes d'unités au prix de réserve de l'État de Washington).

La conception des services financiers doit permettre d'élargir efficacement les services offerts pour appuyer les ventes d'unités d'émission d'autres gouvernements, susceptibles de s'ajouter, ou des ventes aux enchères conjointes réunissant davantage de gouvernements participants à l'avenir, et ce, à faible coût, sans réorganisation ni modification majeure des services existants.

La prestation de services financiers est requise aux États-Unis et au Canada. Selon les qualifications et les capacités des soumissionnaires éventuels, WCI, Inc. pourra sélectionner un seul prestataire de services pour assurer l'ensemble des services financiers requis aux États-Unis et au Canada (pour un ou l'ensemble des gouvernements participants) ou elle pourra plutôt sélectionner un prestataire de services financiers aux États-Unis et un prestataire de services financiers au Canada (pour un ou l'ensemble des gouvernements participants). Si WCI, inc. sélectionne deux prestataires de services ou plus, ces derniers devront être en mesure de coordonner leurs services.

Le prestataire (ou ses sous-traitants) doit offrir officiellement des services financiers (c'est-à-dire exploiter des établissements de documents) dans le(s) pays où il offrira les services financiers requis. De plus, il doit être en mesure de fournir tous les services financiers requis conformément aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ou d'État des gouvernements participants. Cela signifie être en mesure de fournir tous les services financiers requis, en français et en anglais, aux entités inscrites au Québec.

Lorsqu'une coentreprise ou une approche de partenariat est proposée, WCI, inc. devra être en mesure de comprendre clairement la nature de la relation, les structures de gestion et la délimitation des responsabilités relatives au projet, afin d'apprécier l'ampleur des synergies et des avantages découlant de ce partenariat.

La prestation de services financiers doit respecter les règlements des systèmes en vigueur pour les gouvernements participants de WCI, inc., qui sont sujets à changement et comprennent actuellement le Québec et les États de Californie et de Washington. Si des directives de WCI, inc. ou des gouvernements participants sont ambiguës, incomplètes ou incohérentes avec ces règlements ou d'autres données ou instructions remises au prestataire, ce dernier doit demander des précisions avant de les appliquer. Pour toutes les tâches de l'énoncé des travaux, le prestataire offrant des services financiers fournit ses services et consolide les données pour tous les comptes des gouvernements participants et des entités inscrites dans les systèmes de ces gouvernements.

WCI, inc. et les gouvernements participants collaboreront avec le(s) prestataire(s) de services à l'élaboration de processus, de procédures et de rapports aussi cohérents que possible, afin de réduire l'incidence sur les activités liées à la tenue des ventes d'unités d'émission pour les gouvernements participants.

Les services financiers requis comprennent les sept (7) tâches décrites ci-après.

Tâche 1 : Établissement d'un échéancier et d'un plan de travail finaux

Le prestataire établira une ébauche du plan de travail indiquant les modalités d'exécution de chacune des tâches et le mode de communication avec WCI, inc. et les gouvernements participants. L'échéancier pour l'ensemble des tâches devra justifier le délai accordé à chaque sous-tâche. À la réception de l'ébauche du plan de travail, WCI, inc. et les gouvernements participants l'examineront et communiqueront au prestataire leurs commentaires. À la lumière de ces commentaires, le prestataire finalisera le plan de travail et le soumettra à l'approbation de WCI, inc.

Tâche 1 - Livrables

- Ébauche du plan de travail : trente (30) jours après le début du contrat
- Plan de travail final : deux (2) semaines après la réception des commentaires sur l'ébauche

Tâche 2 : Élaboration de processus et procédures pour les services financiers

Le but de cette tâche est d'élaborer l'ensemble des processus, des procédures, des systèmes, des rapports, des documents de sensibilisation et de formation, et tout autre matériel nécessaire à la prestation de services financiers. Le prestataire préparera des documents relatifs aux processus et aux procédures, décrivant les étapes et les exigences pour fournir les services financiers en appui aux ventes d'unités d'émission. Ces processus et procédures couvriront tous les aspects des services financiers, notamment les services financiers avant et après les ventes d'unités d'émission, la structure comptable, la gestion des garanties financières et des paiements en espèces et sous forme de document, le change de devises, la distribution des recettes ainsi que les paiements, l'administration des comptes des entités qui consignent des unités (si applicable) et le paiement final des unités adjugées.

De même, tous les services financiers, y compris la structure comptable proposée pour ces services, doivent respecter les lois et règlements en vigueur dans chaque pays, État ou province où ils sont proposés. La structure comptable doit également permettre la gestion de plusieurs devises (c'est-à-dire le dollar américain et le dollar canadien), en limitant au maximum l'incidence de cette gestion sur les participants potentiels et les gouvernements participants qui doivent ouvrir des comptes.

Pour l'ouverture et la gestion de comptes bancaires, le prestataire proposera une structure comptable permettant à l'administrateur des services financiers de traiter les garanties financières (en espèces et sous forme de documents) et les paiements de tous les participants aux ventes d'unités d'émission ainsi que de gérer les fonds des gouvernements participants. L'information exigée de tout participant potentiel et des gouvernements participants, à l'égard des services financiers, dépendra de la structure comptable proposée ou des données requises pour garantir le respect des réglementations bancaires.

Les services financiers décrits dans la présente demande d'expression d'intérêt nécessitent une coordination et une intégration avec d'autres services de WCI, inc., notamment le registre de marché et la plateforme de vente d'unités d'émission.

2.1 Intégration au registre de marché

Le personnel du prestataire de services financiers devra avoir accès au registre de marché et satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière d'accès, y compris celles relatives à la vérification d'identité. Le processus de demande d'inscription à une vente d'unités d'émission commence dans le registre de marché. Le prestataire aura accès aux renseignements sur les participants potentiels et les participants requis pour la prestation de services financiers, disponibles dans le registre de marché. L'accès au registre de marché accordé à un utilisateur de l'administrateur des services financiers (ASF) lui fournit ce qui suit :

- 1) **Accès au fichier XML de la vente :** ce fichier fournit des données au format XML pour toutes les entités des gouvernements participants visés qui ont fait une demande d'inscription à une vente d'unités d'émission pour un événement en cours ou antérieur, ainsi que pour les entités qui consignent des unités. Les données du fichier comprennent :
 - a) les renseignements sur l'entité, soit sa dénomination sociale, sa dénomination commerciale, le type d'entité, son numéro de compte du registre de marché, ses adresses postale et électronique et la province ou l'État dans lequel elle a été constituée;
 - b) les coordonnées des représentants de compte de l'entité, à savoir leur prénom et nom, leur numéro de téléphone et leur adresse électronique.
- 2) **Accès au rapport sur les demandes d'inscription :** ce rapport fournit des données au format CSV pour toutes les entités ayant soumis une demande d'inscription à une vente d'unités d'émission. Il est mis à jour en fonction des nouvelles données téléversées par l'ASF ou des modifications apportées par une entité. L'entité peut modifier les renseignements la concernant tant que la période d'inscription n'est pas terminée, sauf les instructions relatives au retour des garanties financières, qui peuvent être modifiées en tout temps avant la clôture de la vente d'unités d'émission. Les données du fichier comprennent :
 - a) les renseignements sur les entités;
 - b) les données de la demande d'inscription des entités, y compris les instructions de retour des garanties financières;
 - c) l'information sur le compte bancaire des entités:
 - i. l'information sur le compte bancaire des entités (après téléversement de l'ASF);
 - ii. les garanties financières en espèces ou sous forme de document des entités (après téléversement par l'ASF).
- 3) **Accès aux données téléversées sur les garanties financières :**
 - a) Téléversement des renseignements sur les comptes bancaires et les avoirs liquides des entités : Ce fichier sert à téléverser le numéro de compte bancaire et les avoirs liquides de chaque entité. Il contient un enregistrement par entité.
 - b) Téléversement des garanties financières sous forme de document des entités : Ce fichier permet de téléverser les garanties financières sous forme de document pour chaque entité. Il contient un enregistrement pour chaque garantie financière sous forme de document reçu de chaque entité.
- 4) **Accès aux données destinées aux entités qui consignent des unités (là où applicable) :**
 - a) Accès au rapport des instructions de virement des sommes dues pour les unités

d'émission consignées : Ce fichier fournit les données au format CSV pour transmettre les instructions des entités qui consignent des unités pour le virement des sommes dues.

- b) Accès pour confirmer les instructions de virement des entités qui consignent des unités : ce fichier sert à consulter et à confirmer que les instructions de ces entités respectent les exigences en la matière.

2.2 Intégration avec la plateforme de vente d'unités d'émission

Le personnel du prestataire de services financiers devra avoir accès à la plateforme de vente d'unités d'émission. Pour ce faire, il devra disposer d'un accès au registre de marché et satisfaire à toutes les exigences réglementaires d'accès. Le prestataire aura accès aux résultats de vente de chaque enchérisseur qualifié dont il a besoin pour fournir les services financiers. L'accès à la plateforme de vente d'unités d'émission accordé à un utilisateur ASF lui fournit ce qui suit :

- 1) **Accès au rapport de paiement** : ce fichier fournit les données au format Excel pour toutes les entités des gouvernements participants visés dont la demande d'inscription à une vente d'unités d'émission a été approuvée. Ces données comprennent :
 - a) les renseignements sur les entités;
 - b) l'information sur le compte bancaire des entités;
 - c) les données relatives au paiement des entités.

2.3 Processus et procédures requis

Les processus et procédures doivent être décrits comme suit :

1. Les services financiers avant les ventes d'unités d'émission, ce qui comprend :
 - a) L'ouverture et la gestion des comptes bancaires :
 - i. Un processus de réception, de gestion et de mise à jour de l'information sur les entités et leurs représentants pour les participants potentiels pour chaque vente;
 - ii. Un processus pour gérer l'admissibilité financière, comme l'exigent les réglementations bancaires applicables, dont la demande et la réception des renseignements nécessaires sur les entités et l'exécution de tout contrôle diligent requis pour respecter les réglementations bancaires applicables (p. ex. les exigences de vérification d'identité de la clientèle);
 - b) La réception et la gestion des garanties financières en espèces et sous forme de document exigées par les dispositions réglementaires de chaque gouvernement participant et la production de rapports sur celles-ci;
 - c) La réception et la gestion des instructions de retour des garanties financières;
 - d) La transmission au gouvernement participant de l'information sur les comptes bancaires des entités par téléversement direct dans le registre de marché de ces données dans le format approuvé;
 - e) La production de rapports pour les gouvernements participants sur les demandes **et les comptes bancaires des entités avant les ventes d'unités d'émission**.
2. Les services financiers après les ventes d'unités d'émission, le change de devises et les services de production de rapports et de réconciliation, ce qui comprend :

a) Les services financiers :

- i. La réception et la documentation des résultats de chaque vente par l'administrateur des ventes d'unités d'émission;
- ii. La communication des montants dus ou à retourner en fonction des résultats reçus;
- iii. La réception et la documentation des paiements en espèces aux fins du règlement des montants dus;
- iv. Le retour des garanties financières en espèces non utilisées ou des montants en surplus des montants dus;
- v. L'utilisation des garanties financières sous forme de document des enchérisseurs qualifiés gagnants n'ayant pas procédé au paiement exigé;
- vi. Le retour des garanties financières sous forme de document par un service de livraison sécurisé.

b) Le service de change de devises :

- i. Des services de change comprenant diverses options (dollars américains en dollars canadiens, et vice versa) pour les différents types de transactions;
- ii. Des services de change respectant les objectifs suivants :
 1. Réduire les pertes potentielles liées aux variations des taux de change au moment de chaque vente d'unités d'émission et au fil du temps;
 2. Permettre le change au cours au comptant ou au taux connu en fonction du délai fixé pour que la distribution des recettes à chaque gouvernement participant se fasse dans la devise appropriée et de manière à partager tout gain ou toute perte;
- iii. Des services de change comprenant :
 1. La réception et l'exécution des demandes de change 1) à un taux inconnu, en fonction de l'option de la transaction et du montant (transaction au comptant), ou 2) à un taux connu, en fonction de l'option de la transaction, du montant et du délai fixé;
 2. L'inscription des montants déduits et reçus dans les comptes des gouvernements participants concernés;
 3. La confirmation des devises et du montant de la vente, du taux de change utilisé, des devises achetées et de la quantité achetée, la date et l'heure de la transaction et la date pour la remise des fonds;
 4. Un plan de service de change, fourni par le prestataire, décrivant la façon dont les taux de change sont fournis et acceptés. Par exemple, les taux de change seront-ils reçus pour différentes tranches de montants (jusqu'à 1 M\$, de 1 à 2,5 M\$, de 2,5 à 5 M\$, de 5 à 10 M\$ et plus de 10 M\$)? Seront-ils assortis de frais de transaction? Les taux de change seront-ils fonction du prix d'achat du prestataire additionné d'une marge établie ou d'une marge établie en fonction du montant?

5. Le transfert de fonds en provenance de ou à destination de l'autre administrateur des services financiers (s'il y a), selon les demandes de change de devises des gouvernements participants.

c) La distribution des recettes :

- i. Le respect des directives de distribution des recettes;
- ii. La distribution des recettes aux gouvernements participants;
- iii. La distribution des recettes aux entités qui consignent des unités (là où applicable).

d) La réconciliation et la production de rapports :

- i. La production de rapports pour les gouvernements participants sur les comptes bancaires avant les ventes, y compris le type et le montant des garanties financières des participants;
- ii. La production de rapports pour les gouvernements participants sur les comptes bancaires après les ventes, ce qui comprend les paiements reçus des entités, les garanties financières retournées et toutes les demandes de change effectuées;
- iii. La réconciliation de tous les fonds reçus, de toutes les demandes de change effectuées et de toutes les garanties financières retournées ainsi que la production de rapports sur ces activités.

e) Des mises à jour sur les processus et les procédures :

- i. La modification des processus et procédures élaborés pour la tâche 2 s'ils ne respectent pas les objectifs convenus.

2.4 Processus et documents de soutien

Le prestataire fournira également les processus et documents de soutien pour les services financiers, notamment :

1. Des systèmes, dont des bases de données et/ou des rapports (ou adapter des systèmes existants) nécessaires pour appuyer les processus et procédures approuvés, les services financiers et les exigences de production de rapports;
2. Du matériel de communication, d'information et de formation qui complète celui conçu ou fourni par le prestataire de services de vente d'unités d'émission et les gouvernements participants, ou qui s'y intègre. Voici le matériel dont on prévoit avoir besoin :
 - a) Les directives sur l'ouverture de comptes bancaires qui sont cohérentes avec la structure comptable proposée par le prestataire et adaptées aux différents types de comptes (comptes détenus par une entreprise ou par une personne de document);
 - b) Les directives sur la soumission des garanties financières et leur retour;
 - c) Les directives sur le processus de paiement;
 - d) Les modèles de courriels utilisés pour tous les services, y compris les services de soutien;
 - e) Les directives et formulaires utilisés pour demander de l'information aux participants

- volontaires conformément aux réglementations bancaires applicables;
- f) Les directives et formulaires utilisés pour demander un changement dans les instructions de retour des garanties financières;
 - g) Dans le cas des services destinés aux entités qui consignent des unités (si applicable) :
 - ii. Les directives et formulaires utilisés pour demander ou confirmer les instructions de virement des entités qui consignent des unités applicables à la distribution des recettes;
 - iii. Les directives et les formulaires utilisés pour produire un relevé de la distribution des recettes destiné aux entités qui consignent des unités.
3. Du soutien aux participants potentiels, aux participants et aux enchérisseurs qualifiés, selon le cas, et des réponses aux questions relatives aux services financiers reçues par téléphone ou par courriel :
 - a) Les coordonnées (numéro de téléphone et courriel) pour permettre au prestataire de répondre aux questions des entités pendant les heures normales d'ouverture de bureau du gouvernement participant;
 - b) La prestation de services de soutien en anglais et en français ainsi que les coordonnées (numéro de téléphone et courriel) pour répondre aux questions en anglais et en français (seulement pour les entités inscrites au Québec);
 - c) La création de documents pour la collecte de renseignements obligatoires (p. ex. auprès des participants volontaires ou des participants individuels) et de matériel informatif expliquant par exemple les exigences des garanties financières sous forme de document (p. ex. lettre de crédit et lettre de garantie);
 - d) Les principaux documents d'information, dont l'avis de vente d'unités d'émission et les documents connexes accessibles sur les pages Web des gouvernements participants. Le prestataire participera à la rédaction des documents concernant les services financiers, examinera les changements proposés par les gouvernements participants et les commenterá;
 - e) Les participants à chaque vente seront encouragés à vérifier la réception des garanties financières et des paiements. Ainsi, le nombre d'appels ou de courriels devrait équivaloir à 100 % du nombre de participants à chaque événement;
 - f) Du soutien aux entités qui consignent des unités (lorsque de tels services s'appliquent).
 4. Sur demande de WCI, inc., la participation, avec les gouvernements participants et l'administrateur des ventes d'unités d'émission, à un exercice de vente(s) aux enchères ou à un exercice de vente(s) de gré à gré pour les participants, afin de mettre à l'épreuve les procédures et capacités des services financiers;
 5. Du matériel à l'intention des participants, en anglais et en français, pour WCI, inc., les gouvernements participants et l'administrateur des ventes d'unités d'émission;
 6. La révision de la documentation conçue par WCI, inc., les gouvernements participants et l'administrateur des ventes d'unités d'émission, au besoin. Les avis et résultats des ventes aux

enchères, y compris les Exigences et instructions détaillées relatives aux ventes aux enchères, ainsi que le matériel de formation sur la tenue de telles ventes sont accessibles sur les pages Web de chaque gouvernement participant (p. ex. celles des États de la Californie ou de Washington);

7. La modification des processus et procédures élaborés à la présente tâche (y compris la procédure de vérification d'identité), s'ils ne respectent pas les objectifs convenus.

2.5 Production de rapports

Le prestataire produira les rapports ci-dessous :

1. **Rapports sur les services financiers** visant à transmettre de l'information sur les garanties financières et les comptes bancaires aux gouvernements participants et à l'administrateur des ventes d'unités d'émission. Pour produire ces rapports, il faut téléverser les données directement dans les deux fichiers du registre de marché :
 - a) Fichier de renseignements sur les comptes bancaires et les avoirs liquides des entités : Ce fichier permet de télécharger le numéro de compte bancaire et les avoirs liquides de chaque entité. Il contient un enregistrement par entité;
 - b) Fichier de garanties financières sous forme de document des entités : Ce fichier permet de télécharger les garanties financières sous forme de document pour chaque entité. Il contient un enregistrement pour chaque garantie financière sous forme de document reçu de chaque entité.
2. **Rapports avant les ventes d'unités d'émission** pour fournir aux gouvernements participants de l'information sur les comptes bancaires des participants, y compris, sans s'y limiter, 1) les données sur la demande d'inscription des entités et 2) les données sur les comptes bancaires des entités;
3. **Rapports de réconciliation après enchères** pour fournir aux gouvernements participants l'information relative aux participants et aux enchérisseurs qualifiés concernant le paiement des unités adjugées, y compris, sans s'y limiter, les données sur : 1) les demandes d'inscription des entités, 2) les comptes bancaires des entités, 3) les paiements des entités, 4) le sommaire des paiements, 5) le service de change de devises, et 6) la distribution des recettes. Les rapports de réconciliation comporteront également des données relatives à la consignation. Ces rapports permettent de documenter la réconciliation de tous les fonds reçus, de toutes les garanties financières retournées, de toutes les transactions de change et de toutes les recettes distribuées;

Dans le cas de services destinés aux entités qui consignent des unités (si applicable), des **rapports de consignation** seront requis pour assurer le suivi de l'information relative aux entités qui consignent des unités participant à chaque vente.

Certains rapports sont accessibles depuis le registre de marché et auprès de l'administrateur des ventes d'unités d'émission, et d'autres seront produits par le prestataire. Pour assurer l'uniformité des données disponibles, certaines, sinon toutes, les données concernant l'ASF sont déjà inscrites dans les rapports ASF. À partir du registre de marché, le prestataire pourra notamment accéder au rapport sur les demandes d'inscription. Lorsqu'une entité fait une demande d'inscription à une vente d'unités d'émission, le système enregistre automatiquement dans ce rapport les données sommaires relatives à la vente, les renseignements sur les entités et

les données relatives à leurs demandes d'inscription. Le prestataire versera les données sur les comptes bancaires dans le registre de marché, de sorte qu'elles soient automatiquement enregistrées dans le rapport sur les demandes d'inscription. Les renseignements sur les entités, les données relatives aux demandes d'inscription des entités et les données relatives au compte bancaire sont saisies automatiquement dans les rapports produits avant les ventes d'unités d'émission.

Pour obtenir les données relatives aux paiements des entités, le prestataire peut consulter le rapport de paiement mis à sa disposition par les gouvernements participants ou par l'administrateur des ventes d'unités d'émission. Les rapports de réconciliation produits après les ventes d'unités d'émission visent à indiquer l'état de paiement de chaque enchérisseur qualifié. De plus, ces rapports fournissent : 1) un sommaire des recettes disponibles ou distribuées, 2) l'état du paiement de chaque entité et 3) l'état des garanties financières retournées par chaque entité. Ils comportent également des sous-ensembles de données de plusieurs catégories : renseignements sur les entités, données sur la demande d'inscription des entités, données sur les comptes bancaires des entités, données sur les paiements des entités, données sommaires sur les paiements, données sur le service de change de devises et données sur la distribution des recettes. Le rapport de réconciliation comportera également des données sur les entités qui consignent des unités.

Les rapports pourront être conçus par sujet ou par phase d'une vente (avant ou après), ou de manière à comprendre plusieurs sujets ou phases, ainsi que des données compilées au fur et à mesure de leur disponibilité. WCI, inc., les gouvernements participants et le prestataire détermineront ensemble les titres et les formats des rapports finaux. Voici les catégories générales de données :

Rapport	Catégorie
Avant une vente d'unités d'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Sommaire - Renseignements sur les entités - Données sur la demande d'inscription des entités - Données sur les comptes bancaires - Données sur la consignation (s'il y a lieu)
Après une vente d'unités d'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Sommaire - Renseignements sur les entités - Données sur les demandes d'inscription des entités - Données sur les comptes bancaires - Données sur les paiements des entités - Données sommaires sur les paiements
Réconciliation préliminaire et finale	<ul style="list-style-type: none"> - Sommaire des données - Renseignements sur les entités - Données sur les demandes d'inscription des entités - Données sur les comptes bancaires - Données sur les paiements des entités - Données sommaires sur les paiements - Données sur le service de change de devises (ventes aux enchères conjointes seulement) - Données sur la distribution des recettes - Données sur la consignation (s'il y a lieu)

Le prestataire devra être en mesure de fournir des données en dollars américains et en dollars canadiens. Les données ne sont pas nécessairement les mêmes pour une vente aux enchères et pour une vente de gré à gré. Par exemple, le rapport d'une vente aux enchères indiquera un prix de vente final, tandis que celui d'une vente de gré à gré mentionnera un prix par catégorie. Voici l'information comprise dans chaque catégorie susmentionnée :

Catégorie générale	Données détaillées
Sommaire	<ul style="list-style-type: none"> - Date du rapport - Nom du rapport - Nom de la vente aux enchères (nom de la vente de gré à gré) - Date de la génération du rapport
Renseignements sur les entités	<ul style="list-style-type: none"> - Numéro d'identification au registre de marché - Dénomination sociale - Dénomination commerciale
Données sur les demandes d'inscription des entités	<ul style="list-style-type: none"> - Types de garanties financières attendues (p. ex. espèces, lettre de crédit, lettre de garantie) - Devise - Instructions de retour des garanties financières <ul style="list-style-type: none"> o Adresse postale o Instruction de virement
Données sur les comptes bancaires des entités	<ul style="list-style-type: none"> - Numéro de compte bancaire - Type de garanties financières soumises - Données sur les garanties financières soumises <ul style="list-style-type: none"> o Montant des garanties financières en espèces o Type(s) de garanties financières sous forme de document (p. ex. lettre de crédit, lettre de garantie) o Montant(s) des garanties financières sous forme de document o Montant total des garanties financières o Date(s) de dépôt des garanties financières o Date de la mise à jour du montant total des garanties financières o Date d'échéance des garanties financières sous forme de document
Données sur le paiement final des unités adjugées aux entités	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les ventes aux enchères <ul style="list-style-type: none"> o Quantité d'unités adjugées du millésime présent o Quantité d'unités adjugées du millésime futur o Prix de vente final (millésime présent) o Prix de vente final (millésime futur) - Pour les ventes de gré à gré : <ul style="list-style-type: none"> o Quantité d'unités adjugées (tiers 1/catégorie A) o Quantité d'unités adjugées (tiers 2/catégorie B) o Quantité d'unités adjugées (tiers 3/catégorie C) o Prix par catégorie (tiers 1/catégorie A) o Prix par catégorie (tiers 2/catégorie B) o Prix par catégorie (tiers 3/catégorie C) - Montant total des unités adjugées (séparé par devise pour les ventes aux enchères conjointes) - Montant dû par l'administrateur des services financiers (ASF)

Catégorie générale	Données détaillées
	<ul style="list-style-type: none"> - Montant dû par le participant - Paiements en espèces reçus (séparés par devise pour les ventes aux enchères conjointes) - Date de réception des paiements en espèces - Date d'utilisation des garanties financières sous forme de document - Total des paiements reçus - Espèces transférées aux comptes des gouvernements participants (\$ CA) - Espèces transférées aux comptes des gouvernements participants (\$ US) - Date du transfert des espèces transférées aux comptes des gouvernements participants
Données sommaires sur les paiements	<ul style="list-style-type: none"> - Total des espèces en \$ US dans le compte de paiement pour la vente aux enchères conjointe - Total des espèces en \$ CA dans le compte de paiement pour la vente aux enchères conjointe - Total des espèces transférées aux comptes des gouvernements participants (\$ CA) - Total des espèces transférées aux comptes des gouvernements participants (\$ US)
Données sur les retours de garanties financières	<ul style="list-style-type: none"> - Date du courriel d'avis de retour des garanties financières - Espèces retournées aux enchérisseurs - Date de retour des espèces - Date de retour des garanties financières sous forme de document
Données sur le service de change de devises (ventes aux enchères conjointes seulement)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de change de l'ASF (multiple) - Montant de devises vendues - Devises vendues (\$ CA ou \$ US) - Montant de devises achetées - Devises achetées (\$ CA ou \$ US) - Date de la transaction de change - Heure de la transaction de change - Espèces transférées à partir des comptes des gouvernements participants (\$ CA) - Espèces transférées à partir des comptes des gouvernements participants (\$ US) - Date du transfert des espèces à partir des comptes des gouvernements participants - Espèces transférées aux comptes des gouvernements participants (\$ CA) - Espèces transférées aux comptes des gouvernements participants (\$ US) - Date du transfert des espèces transférées aux comptes des gouvernements participants
Données sur la distribution des recettes (données sur les recettes)	<ul style="list-style-type: none"> - Total d'unités de la Californie vendues (millésime présent) - Total d'unités de la Californie vendues (millésime futur) - Total d'unités du Québec vendues (millésime présent) - Total d'unités du Québec vendues (millésime futur)

Catégorie générale	Données détaillées
	<ul style="list-style-type: none"> - Total d'unités de l'État de Washington vendues (millésime présent) - Total d'unités de l'État de Washington vendues (millésime futur) - Prix de vente final (millésime présent) - Prix de vente final (millésime futur) - Taux de change de la vente aux enchères - Total de \$ CA versés au Québec (pour les ventes conjointes) - Total de \$ US versés à la Californie (pour les ventes conjointes) - Total de \$ US versés à l'État de Washington (pour les ventes individuelles) - Total de \$ US ou de \$ CA versés aux entités qui consignent des unités - Devise des recettes versées (\$ CA ou \$ US) - Total d'unités vendues (millésime présent) - Total d'unités vendues (millésime futur) - Total de recettes versées aux entités qui consignent des unités
Données sur la consignation (services actuellement offerts uniquement aux États de la Californie et de Washington)	<ul style="list-style-type: none"> - Numéro d'identification au registre de marché des entités qui consignent des unités - Dénomination sociale des entités qui consignent des unités - Dénomination commerciale des entités qui consignent des unités - Unités consignées - Unités consignées vendues - Prix de vente final (millésime présent) - Date du courriel d'avis de paiement des unités consignées - Total de \$ US ou de \$ CA versés - Instructions des entités qui consignent des unités pour le paiement des recettes (instructions de virement) - Date de paiement des unités consignées

Le prestataire devra fournir des services financiers et transactionnels qui s'arrimeront aux autres services du système d'échange de droits d'émission (p. ex. ceux de l'administrateur des ventes d'unités d'émission) et se doter de mesures de protection de la confidentialité des données qui respectent les exigences des gouvernements participants à cet égard. Par ailleurs, un logiciel particulier et des exigences de chiffrement pourront leur être imposés pour le partage des données. À titre d'exemple, l'accès aux données du registre de marché nécessite un logiciel capable d'ouvrir des fichiers codés au moyen de la norme de chiffrement AES-256.

Finalement, le prestataire collaborera avec WCI, inc. et les gouvernements participants pour gérer le projet et s'assurer de respecter les échéances de tous les livrables.

Le prestataire livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de la sous-tâche avant une vente d'unités d'émission, selon l'échéancier défini dans le plan de travail à la tâche 1.

Tâche 2 – Livrables

- Ébauche des processus et procédures
 - Avant les ventes d'unités d'émission
 - Après les ventes d'unités d'émission
 - Processus de soutien pour les services financiers

- Matériel de formation et d'information pour les services financiers (doit être succinct et compléter celui qui a été conçu ou fourni par l'administrateur des ventes et les gouvernements participants ou s'y intégrer, mais ne doit pas compter plus de 10 pages)¹
- Services de consignation (seulement si le gouvernement participant l'autorise)
- Versions finales des processus et procédures
 - Avant les ventes d'unités d'émission
 - Après les ventes d'unités d'émission
 - Entités qui consignent des unités (seulement si le gouvernement participant l'autorise)
 - Processus de soutien des services financiers et matériels connexes de formation et d'information
 - Versions révisées de ces processus et procédures, s'il y a lieu
- Configuration préliminaire des systèmes ou rapports spécialisés
- Configuration définitive des systèmes ou rapports spécialisés
- Participation à un ou plusieurs exercices de vente d'unités d'émission

Note : 1. Le prestataire de services financiers doit fournir son matériel de formation en anglais et en français.

Tâche 3 : Services financiers pour les ventes d'unités d'émission

3.1 Services avant une vente d'unités d'émission

Le processus d'inscription commence actuellement dans le registre de marché. Le prestataire aura accès aux renseignements sur les participants potentiels et les participants du registre de marché dont il a besoin pour la prestation de services financiers. Des données additionnelles sur la structure et les liens d'affaires des entités pourront être fournies par le personnel des gouvernements participants au besoin pour le processus d'ouverture des comptes¹. La gestion distincte des fonds sera nécessaire pour les ventes aux enchères conjointes, les ventes aux enchères individuelles et les ventes de gré à gré, lorsqu'elles ont lieu simultanément. À cette fin, le prestataire collaborera avec les gouvernements participants pour s'assurer que les systèmes et processus respectent les conditions relatives aux garanties financières et aux paiements autorisés par les gouvernements participants.

1. L'ouverture et la gestion des comptes bancaires :

- Le prestataire collaborera avec WCI, inc. et les gouvernements participants afin d'ouvrir des comptes bancaires pour les participants. À cette fin, il pourra télécharger les données d'inscription des entités depuis le registre de marché. Au besoin, les gouvernements participants lui fourniront des données d'inscription des entités additionnelles qui ne figureront pas au registre de marché, dont les noms et l'adresse des administrateurs et des dirigeants de chaque participant et la liste de toutes les personnes détenant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres

¹ Les données additionnelles sur l'inscription, y compris les données propres à la structure commerciale et aux liens d'affaires, sont transmises aux gouvernements participants en format papier, puis compilées dans une base de données. Au besoin, ces renseignements peuvent être transmis au prestataire. Les données recueillies sont mentionnées dans le [Formulaire de divulgation de structure et de liens d'affaires](#) du gouvernement du Québec et dans les formulaires semblables de la [Californie](#) et de l'[État de Washington](#). Les principales données comprennent les noms et adresses des administrateurs et dirigeants de l'entité, les noms et adresses des personnes qui exercent une emprise sur l'entité, les personnes morales mères et les filiales.

avec droit de vote en circulation de l'entité. Le prestataire pourra communiquer directement avec les participants s'ils ont des questions lors de l'examen des personnes ayant une emprise sur l'entreprise et de la liste des personnes détenant le plus de droits de vote afin de veiller au respect des réglementations bancaires applicables. Le gouvernement participant doit être informé des demandes soumises à ses entités;

- Les renseignements additionnels sur les participants à titre de personnes de documents qui sont nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire sont obtenus, au besoin, directement auprès de ces derniers;
- L'ouverture de comptes : La première fois qu'une entité soumet une demande d'inscription à une vente d'unités d'émission, le prestataire ouvrira un compte bancaire à son nom. Si l'entité entend participer aux ventes aux enchères et aux ventes de gré à gré, des sous-comptes- ou des comptes distincts pourront être ouverts;
- La vérification de comptes : quand l'entité soumettra une demande d'inscription à une vente subséquente (vente aux enchères ou vente de gré à gré), le prestataire vérifiera qu'elle possède un compte bancaire associé à son numéro d'identification au registre de marché et à sa dénomination sociale;
- La gestion de comptes : les comptes bancaires devront être structurés de manière à permettre des mises à jour en cas de changements dans le profil d'une entité au registre de marché (p. ex. un changement dans la dénomination sociale);
- Les comptes devront être créés pour permettre la gestion distincte de multiples ventes simultanées, car actuellement jusqu'à deux ventes aux enchères et une vente de gré à gré peuvent avoir lieu en même temps dans un même État ou une même province, et jusqu'à cinq ventes peuvent avoir lieu simultanément dans l'ensemble des gouvernements participants.

2. La réception et la gestion des garanties financières.

3. La réception et la gestion des instructions de retour des garanties financières :

- Les instructions de retour de tout montant inutilisé d'une garantie financière en espèces ou de toute garantie financière sous forme de document inutilisée pourront être consultées dans le registre de marché pendant et après le processus de demande d'inscription à une vente d'unités d'émission;
- Il pourrait s'avérer nécessaire de fournir aux entités des instructions supplémentaires ou modifiées. Les processus et procédures devront donc comprendre la notification rapide des entités de toute modification ou révision d'une instruction de retour des garanties financières, quelle qu'en soit la raison;
- Les instructions de retour des garanties financières, y compris un numéro d'acheminement (numéro ABA ou numéro de transit canadien) et un numéro de compte, seront transmises de manière sécurisée. Lorsque de telles instructions ne seront pas dans le registre de marché et qu'il faudra retourner des fonds soumis par erreur, le prestataire mettra en place un mode de transmission sécurisé des renseignements provenant des représentants autorisés.

4. La réception et la gestion des instructions de distribution des recettes pour les entités qui consignent des unités :

- Les entités qui consignent des unités pourraient fournir des instructions via le

registre de marché concernant la réception des recettes, ou avoir besoin d'un moyen sécurisé pour les transmettre directement au prestataire. Les systèmes et processus tiendront compte de ces deux éventualités et permettront les confirmations et mises à jour au besoin;

- Les instructions de distribution des recettes des entités qui consignent des unités seront transmises de manière sécurisée. Le prestataire doit mettre en place un mode de transmission sécurisé à cette fin.
5. La transmission au registre de marché des données sur les comptes bancaires et les garanties financières:
- Les renseignements concernant les comptes bancaires des participants avant les ventes, y compris les numéros de compte bancaires, ainsi que le(s) montant(s) et le(s) type(s) de garanties financières, seront consignés dans le registre de marché. C'est par ce système que les données sur les services financiers sont transmises aux gouvernements participants;
 - Les systèmes et procédures permettront d'effectuer le suivi des mises à jour sur les comptes ouverts et d'en produire des rapports dans le registre de marché et aux gouvernements participants;
 - Le prestataire collaborera avec les participants dont la demande d'inscription a été approuvée pour modifier toute forme de garantie financière inacceptable avant l'échéance de soumission des garanties financières. Dans le cas où une garantie financière inacceptable ne pourrait être modifiée avant l'échéance, le prestataire en avisera les gouvernements participants et il la retournera directement à l'entité désignée, selon les directives du gouvernement participant concerné.
6. Le nombre de participants potentiels pour lesquels des services financiers seront fournis pourra être supérieur au nombre réel d'enchérisseurs qualifiés si des demandes sont refusées. En conséquence, le prestataire doit noter que le nombre d'entités ayant besoin de services financiers avant une vente d'unités d'émission pourra être supérieur à celui ayant besoin de services financiers après une vente.
7. Le soutien aux participants potentiels, aux participants, aux enchérisseurs qualifiés et aux entités qui consignent des unités, s'il y a lieu, ainsi que des réponses aux questions soumises par téléphone et par courriel.

Chaque État et chaque province acceptent des garanties financières différentes. Par conséquent, les entités soumettront leurs garanties financières dans l'une des formes autorisées par l'État ou la province où elles sont inscrites, ou dans une combinaison de celles-ci.

- Pour les entités du Québec, la garantie financière doit être soumise dans l'une des formes suivantes ou une combinaison de celles-ci : un montant en espèces sous forme de virement bancaire; une lettre de crédit irrévocable ou une lettre de garantie émise par une institution financière constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) ou par une coopérative de services financiers constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (pour les entités du Québec).
- Pour les entités de la Californie ou de l'État de Washington, une garantie financière soumise pour une vente d'unités d'émission doit prendre l'une des formes suivantes : un montant en espèces (virement bancaire); une lettre de crédit irrévocable ou un cautionnement (Bond).

- Toutes les garanties financières soumises autrement qu'en espèces doivent être émises dans une forme acceptée par l'administrateur des services financiers conformément aux lois américaines régissant les banques et aux pratiques du secteur.

Le prestataire acceptera uniquement les dollars canadiens (\$ CA) pour les ventes d'unités d'émission effectuées individuellement par un système provincial canadien, et uniquement les dollars américains (\$ US) pour les ventes d'unités d'émission effectuées individuellement par un État américain. Pour les ventes conjointes, le prestataire de services financiers autorisera la participation des entités inscrites en vertu d'un système provincial canadien en dollars américains ou canadiens. Les entités inscrites au Canada choisiront la devise avec laquelle elles participeront à une vente aux enchères conjointe lors de la soumission de leur demande d'inscription et ne pourront pas changer leur choix par la suite. Une fois les garanties financières reçues et examinées, elles seront enregistrées dans les comptes ou, s'il y a lieu, conservées dans la chambre forte du prestataire, et leur valeur sera reportée au compte. Le prestataire doit être en mesure d'accepter, de traiter, d'évaluer et d'utiliser tout document (p. ex. lettres de crédit, lettres de garantie) soumis en anglais ou en français (seulement pour les entités et les participants volontaires inscrits au Québec).

Selon la forme de garantie financière choisie, le participant fournira également les instructions de retour de tout montant inutilisé de sa garantie en espèces ou de toute garantie sous forme de document inutilisée une fois la vente terminée.

Une garantie financière soumise autrement qu'en espèces devra être payable dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de paiement. Toutes les autres conditions relatives aux garanties financières sous forme de document seront élaborées par le prestataire en concertation avec les gouvernements participants. Des échéances spécifiques s'appliqueront à la réception des garanties financières. Les systèmes et procédures du prestataire devront permettre d'indiquer la date et l'heure de réception des garanties financières.

Production de rapports : Du début du processus d'inscription à une vente jusqu'à l'utilisation ou au retour des garanties financières, le prestataire transmettra aux gouvernements participants un rapport électronique quotidien sur les participants qui comprendra des renseignements sur les comptes bancaires. Une fois les garanties financières des participants reçues et déposées, le prestataire leur transmettra également un rapport quotidien indiquant le montant total et le type de garanties financières reçues et, pour les ventes aux enchères conjointes, la devise utilisée. Pour les entités participant à une vente aux enchères conjointe dans le cadre d'un système provincial canadien, le prestataire de services financiers conciliera la devise dans laquelle la garantie financière est soumise avec celle choisie lors du processus d'inscription. Le prestataire enverra le rapport final contenant tous les participants, en indiquant les comptes ouverts et toutes les garanties financières reçues, au plus tard dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date limite de soumission des garanties financières.

Le prestataire livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de la sous-tâche après les ventes d'unités d'émission, conformément à l'échéancier défini dans le plan de travail de la tâche 1.

Tâche 3.1- Livrables

- Ébauche de rapport de réconciliation avant la vente d'unités d'émission
- Rapport de réconciliation final avant la vente d'unités d'émission

3.2 Services après une vente d'unités d'émission

Après chaque vente d'unités d'émission, le prestataire traitera les paiements des enchérisseurs qualifiés gagnants, retournera tout montant inutilisé d'une garantie financière en espèces ou toute garantie financière sous forme de document inutilisée, effectuera les transactions de change de devises selon les directives des gouvernements participants, distribuera les recettes de la vente aux gouvernements participants et/ou, s'il y a lieu, aux entités qui consignent des unités, produira des rapports de réconciliation quotidiens et effectuera la réconciliation complète des comptes.

Après la certification d'une vente d'unités d'émission par les gouvernements participants, généralement dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la vente, le prestataire accédera, de manière sécurisée, à la liste des gagnants (y compris la quantité et le prix des unités achetées) des gouvernements participants ou de l'administrateur des ventes d'unités d'émission. Ce dernier sera responsable d'informer les gouvernements participants des résultats de la vente (unités adjugées et prix). Par la suite, une fois que les gouvernements participants auront approuvé les résultats et que les participants auront été informés des résultats, il devra rendre disponibles, à tous les prestataires, les résultats sur les unités adjugées ainsi que les instructions pour le paiement final des unités adjugées, dans un rapport sur les paiements. Pour les ventes aux enchères, les enchérisseurs s'étant fait adjuger des unités du millésime présent, d'un millésime futur ou des deux devront effectuer le paiement de tous les montants dus en une seule transaction. Les entités participantes devront effectuer leurs paiements dans la même devise que celle de leur garantie financière (\$ US ou \$ CA).

Les paiements en espèces devront être réglés dans les sept (7) jours civils suivant la certification de la vente. Pour les entités ayant fourni des garanties financières en espèces, les fonds en dépôt serviront à rembourser les montants dus. Quant aux entités ayant fourni des garanties financières sous forme de document, elles devront effectuer le paiement en espèces par virement dans les sept (7) jours civils suivant la certification de la vente. Si aucun paiement en espèces n'est reçu avant l'échéance, la garantie financière sera alors mobilisée pour couvrir les montants dus.

Les gouvernements participants exigeront une ou plusieurs soumissions ou transactions de change cohérentes, prévues dans les procédures établies, afin d'effectuer toute transaction de change nécessaire à la distribution des recettes de la vente.

3.3 Production de rapports

Rapport de réconciliation quotidien. Après la certification d'une vente, et jusqu'à la distribution finale des recettes, le prestataire transmettra un rapport quotidien aux gouvernements participants sur l'état du paiement des unités vendues. Ce rapport comprendra la liste complète des participants autorisés (enchérisseurs qualifiés) sous la responsabilité du prestataire, le montant dû par participant, le montant de chaque garantie financière soumise, les fonds reçus de chaque enchérisseur qualifié pour payer les unités adjugées, l'état du retour des montants inutilisés des garanties financières en espèces ou des garanties sous forme de document inutilisées et la devise du paiement.

- La somme des paiements reçus en \$ CA reflétera la somme des coûts totaux des unités adjugées aux participants ayant soumis des offres en \$ CA comme indiqué dans le rapport de paiement de l'administrateur des ventes aux enchères.
- Pareillement, la somme des paiements reçus en \$ US reflétera la somme des coûts totaux des unités adjugées aux participants ayant soumis des offres en \$ US comme indiqué dans le rapport de paiement de l'administrateur des ventes d'unités d'émission.

- Si trop de fonds sont reçus pour le paiement, le prestataire retournera les fonds excédentaires à l'entité concernée et documentera toutes les transactions dans les rapports aux fins de réconciliation.

Rapport de réconciliation préliminaire. Dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date limite pour la réception des paiements d'une vente de gré à gré et dans les six (6) jours ouvrables dans le cas d'une vente aux enchères et une fois toutes les transactions de change effectuées, le prestataire transmettra un rapport de réconciliation préliminaire indiquant que les paiements ont été reçus pour tous les montants dus, que toutes les garanties financières ont été retournées et que toutes les transactions de change ont été exécutées.

Distribution des recettes aux gouvernements participants et rapport de réconciliation final. Une fois toutes les transactions de change exécutées et la documentation des fonds pour la distribution finalisée, les gouvernements participants indiqueront au prestataire comment distribuer les recettes de la vente, c.-à-d. le montant en \$ US à distribuer à la Californie (ou à l'État de Washington lors d'une vente individuelle) et le montant en \$ CA à distribuer au Québec d'après les instructions de virement précédemment confirmées. Une fois la distribution des recettes effectuée, le prestataire enverra le rapport de réconciliation final aux gouvernements participants via un site FTP sécurisé. Les gouvernements participants pourront alors clore la vente.

Les activités particulières qu'entreprendra le prestataire après la vente comprennent minimalement :

- Comptabiliser les paiements des unités adjugées (incluant les confirmations et relevés), les transactions de change et la distribution des recettes :
 - Après la certification de chaque vente, le prestataire recevra et traitera les paiements des participants;
 - Après le paiement des montants dus, le prestataire retournera tout montant inutilisé d'une garantie financière en espèces ou toute garantie financière sous forme de document inutilisée;
 - **Production de rapports :**
 - Rapport de réconciliation quotidien jusqu'à la parution du rapport de réconciliation préliminaire;
 - Rapport de réconciliation préliminaire. Les rapports de réconciliation préliminaires confirmeront la réception des paiements, le retour des garanties financières inutilisées, l'exécution des demandes de change et la disponibilité des fonds pour la distribution des recettes;
 - Le prestataire n'enverra ses documents et rapports qu'au gouvernement concerné;
 - La production de rapports sur les comptes bancaires après les ventes aux enchères, ce qui comprend les paiements reçus des entités et les garanties financières retournées;
 - La réconciliation de tous les fonds reçus et de toutes les garanties financières retournées ainsi que la production de rapports sur ces activités.
- Distribution des recettes :
 - Le gouvernement participant qui tient la vente d'unités d'émission transmettra au prestataire ses directives pour la distribution des recettes;

- **Production de rapports :**
 - Rapport de réconciliation final. Après avoir exécuté tous les paiements exigés, le prestataire enverra un rapport de réconciliation final à chaque gouvernement participant qui a tenu la vente d'unités d'émission au moyen d'un protocole de transfert de fichier sur un site FTP sécurisé;
- **Rapport sur les services financiers :**

Après chaque vente pour laquelle les services financiers seront assurés par le prestataire, ce dernier transmettra, au moyen d'un protocole de transfert de fichier, sur un site FTP sécurisé, un rapport sur les services financiers comprenant une description narrative et des renseignements sur la vente. Chaque compte rendu de vente comprendra au moins les éléments ci-dessous :

 - La description de tout problème survenu dans la prestation des services financiers, la date et l'heure auxquelles il est survenu, le diagnostic de la cause du problème, les mesures prises pour y remédier et la date et l'heure de sa résolution;
 - Les données sur les services financiers relatifs aux ventes d'unités d'émission, notamment :
 - Demandes d'inscription traitées:
 - Nombre total de demandes d'inscription à la vente d'unités d'émission;
 - Nombre de comptes bancaires ouverts;
 - Délai et nombre moyen de jours requis pour ouvrir les nouveaux comptes;
 - Nombre de comptes bancaires préalablement ouverts vérifiés;
 - Nombre de comptes bancaires préalablement ouverts nécessitant une nouvelle évaluation en raison de changements dans les données de l'entité;
 - Modifications apportées aux comptes bancaires des entités (p. ex. changements du montant de la garantie financière en espèces, de la garantie sous forme de document ou du montant total de la garantie financière) afin de détecter les erreurs de saisie de données et autres modifications;
 - Garanties financières retournées :
 - En espèces;
 - Sous forme de document :
 - Lettre de crédit;
 - Lettre de garantie;
 - Cautionnements;

- Délai et nombre moyen de jours requis pour retourner les garanties financières à partir de la date de certification :
 - En espèces;
 - Sous forme de document;
- Date et heure de soumission des rapports initial et final;
- Les paiements reçus des entités qui consignent des unités (si applicable);
- Services de soutien aux participants potentiels, aux participants, aux enchérisseurs qualifiés et, s'il y a lieu, aux entités qui consignent des unités, ainsi que des réponses aux questions soumises par téléphone et par courriel.

Le prestataire livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche, conformément à l'échéancier défini dans le plan de travail de la tâche 1.

Tâche 3.2- Livrables

- Ébauche de rapport de réconciliation après la vente d'unités d'émission :
 - Données sommaires sur les paiements
 - Données sur le paiement des entités
 - Données sur les garanties financières retournées
 - Données sur les entités qui consignent des unités, s'il y a lieu
- Rapport de réconciliation final après la vente d'unités d'émission
- Rapport final sur les services financiers

Tâche 4 : Adhésion de nouveaux gouvernements

L'objectif de cette tâche consiste à ajouter de nouveaux gouvernements au cours du contrat si d'autres États, provinces ou agences fédérales se joignent aux gouvernements participants et requièrent des services financiers. Il incombera au prestataire de mettre à jour les outils, les documents et les procédures en cas d'adhésion d'un nouveau gouvernement participant. La conception des services financiers doit permettre l'inscription efficace et à faible coût de nouveaux gouvernements, sans réorganisation ni modification majeure des services existants. Si une telle réorganisation ou de telles modifications se révélaient nécessaires pour répondre aux besoins particuliers d'un nouveau gouvernement participant, les services additionnels et le budget connexe feraient alors l'objet de discussions avant le début des travaux.

Le prestataire décrira les activités requises dans le cadre de cette tâche pour l'ajout d'un nouveau gouvernement, notamment les activités de conception et de développement. Le prestataire indiquera toutes les ressources nécessaires à l'ajout d'un ou de plusieurs nouveaux gouvernements participants, notamment les ressources de soutien additionnelles et une estimation des coûts potentiels. Aux fins de la présente tâche, le prestataire partira du principe que les nouveaux gouvernements participants adopteront les mêmes formats et approches que le Québec, la Californie et l'État de Washington.

Si de nouveaux gouvernements participants adhèrent aux services financiers, le prestataire mettra à jour sans délai les documents de conception ainsi que les processus et procédures.

Le prestataire livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche, conformément à l'échéancier défini dans le plan de travail d la tâche 1.

Tâche 4 – Livrables

- Ébauche du plan pour l'adhésion d'un nouveau gouvernement participant
- Plan final pour l'adhésion d'un nouveau gouvernement participant – selon l'échéancier défini au moment de son adhésion, le cas échéant.

Tâche 5 : Configuration et paiements des entités qui consignent des unités

La configuration et l'exécution des paiements aux entités qui consignent des unités doivent respecter les lois et règlements en vigueur dans chaque pays, État ou province où ils sont proposés.

En Californie et dans l'État de Washington, la grande majorité des entités qui consignent des unités sont des services de distribution d'électricité et des prestataires de gaz naturel.

- En Californie, jusqu'à soixante-dix (70) entités peuvent consigner des unités dans une vente aux enchères donnée, mais leur nombre réel est généralement compris entre quarante (40) et cinquante (50).
- Dans l'État de Washington, jusqu'à trente (30) entités peuvent consigner des unités dans une vente aux enchères donnée, mais leur nombre réel est généralement de vingt (20) en moyenne.

Tel qu'il est décrit dans les réglementations respectives de la Californie et de l'État de Washington, il peut y avoir d'autres entités qui consignent des unités liées à des droits d'émission pour des comptes fermés ou d'autres sources; dans de tels cas, les instructions ne peuvent pas être fournies à l'aide du registre de marché. Le prestataire devra donc disposer d'un processus permettant de demander à ces entités de fournir leurs instructions de virement, existantes ou nouvelles, pour le paiement des recettes des unités vendues lors d'une vente donnée. Ces cas sont toutefois rares et on ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils surviennent plus de dix (10) fois par année.

Après la publication des résultats de chaque vente, le gouvernement participant concerné transmettra au prestataire de services financiers un rapport détaillant les recettes, indiquant le nombre d'unités vendues et les recettes dues à chaque entité qui consigne des unités. Le prestataire produira alors un relevé détaillant cette information et l'enverra par courriel à tous les représentants de compte des entités qui consignent des unités, ainsi qu'au gouvernement participant concerné. Conformément aux directives qu'il recevra du gouvernement concerné, le prestataire paiera les recettes à chaque entité comme indiqué dans le rapport sur les recettes. L'information sur les entités qui consignent des unités sera fournie uniquement au gouvernement concerné et ne pourra sous aucun prétexte être communiquée aux autres gouvernements participants ni à WCI, inc.

Les principaux services destinés aux entités qui consignent des unités comprennent ce qui suit :

1. Ouverture d'une session dans le registre de marché pour vérifier les instructions de virement des entités qui consignent des unités.
2. Téléchargement des instructions de virement des entités qui consignent des unités.

3. Réception des instructions de virement des entités n'ayant pas accès au registre de marché.
4. Après chaque vente, réception d'un rapport sur les recettes détaillant le nombre d'unités vendues et les recettes dues à chaque entité qui consigne des unités, formulation approuvée du courriel à envoyer et modèle de relevé d'unités consignées.
5. Envoi de courriels et de relevés des unités consignées aux entités.
6. Versement des recettes aux entités qui consignent des unités.
7. Consignation, dans le rapport de réconciliation final après la vente, des données du rapport des recettes versées aux entités qui consignent des unités.

Par ailleurs, en cas d'extension des services, le prestataire doit disposer d'un processus permettant de demander aux entités qui consignent des unités de fournir leurs instructions de virement, existantes ou nouvelles, pour le paiement des recettes des unités vendues lors d'une vente donnée.

Le prestataire livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche, conformément à l'échéancier défini dans le plan de travail de la tâche 1.

Tâche 5 – Livrables

- Ébauches de directives et de formulaires pour demander aux entités qui consignent des unités de fournir ou mettre à jour leurs instructions de virement
- Directives et formulaires finaux pour demander aux entités qui consignent des unités de fournir ou mettre à jour leurs instructions de virement
- Ébauche du relevé des entités qui consignent des unités
- Relevé final des entités qui consigne des unités

Tâche 6 : Autres activités selon les indications

Cette tâche a pour but de répondre aux éventuels besoins de WCI, inc. durant l'exécution du contrat, en ce qui a trait à des services de soutien additionnels en lien direct avec le présent énoncé des travaux. Le ou les prestataires exécuteront d'autres activités uniquement à la demande écrite de WCI, inc. À la réception d'une nouvelle directive technique de WCI, inc., le ou les prestataires rédigeront une note décrivant leur approche de la tâche requise et évaluant les efforts à déployer pour son exécution. Le ou les prestataires n'entreprendront aucune tâche supplémentaire avant d'en avoir reçu l'autorisation de WCI, inc.

Les éléments livrables dans le cadre de cette tâche seront déterminés en fonction des travaux requis.

Tâche 7 : Transition de fin de contrat

Cette tâche vise à assurer une transition harmonieuse des services financiers à l'issue de la période d'exécution du contrat. Le prestataire collaborera avec WCI, inc. et, le cas échéant, avec le ou les autres prestataires sélectionnés par l'organisation, afin d'effectuer le transfert des services financiers à l'expiration du contrat, y compris la formation et le transfert des connaissances. Le prestataire fournira les documents et l'aide nécessaires dans le cadre de la transition vers le nouveau prestataire de services désigné par WCI, inc. Cette tâche sera exécutée à la demande de WCI, inc., au plus tard quatre (4) mois avant la date d'expiration du

contrat du prestataire. Les activités liées à la transition de fin de contrat doivent comprendre ce qui suit :

1. Préparation d'un plan de transition décrivant les activités et les documents requis pour la prestation des services financiers, les méthodes employées pour leur mise en œuvre et les modalités de la transition des services vers un nouveau prestataire;
2. Conférence téléphonique et webinaire en vue de présenter le plan de transition à WCI, inc. et au nouveau prestataire de services;
3. Aide à la transition durant le transfert des services financiers vers le nouveau prestataire;
4. Copies électroniques et modifiables de tous les documents produits pour la prestation de services financiers, notamment les processus et procédures, les documents de formation, les scénarios, les documents de référence, les documents connexes et le guide des procédures de soutien. WCI, inc. déterminera le format électronique des documents afin d'assurer leur compatibilité avec les logiciels commerciaux courants, tels que Microsoft Office. L'ensemble des documents sera remis au moins un (1) mois avant l'expiration du contrat du prestataire;
5. Données du système de gestion et de suivi des services financiers qui alimentent les registres et les sommaires sur les services de soutien, notamment les activités du personnel de soutien durant la période du contrat, accessibles au moyen de logiciels commerciaux courants, tels que Microsoft Office. Le prestataire remettra ces documents à l'expiration de son contrat.

Le prestataire livrera les éléments ci-dessous dans le cadre de cette tâche, conformément à l'échéancier déterminé lors de la planification de la transition.

Tâche 7 – Livrables

- Ébauche du plan de transition
- Plan de transition final
- Copies de tous les documents
- Données nécessaires à la transition

Annexe B

Entente type de WCI, inc.

[[L'entente type de WCI, inc.](#) est jointe séparément.]